



**Syndicat National des Personnels de l'Éducation  
et du Social**  
**Protection Judiciaire de la Jeunesse**  
**Fédération Syndicale Unitaire**



**RÉGION ÎLE DE FRANCE**  
[snpes.pjj.fsu.idf@gmail.com](mailto:snpes.pjj.fsu.idf@gmail.com)

Le 16 décembre 2021

## **Compte-rendu de rencontre avec les assistantes de service social de l'île de France**

Le 30 novembre dernier, le SNPES-PJJ/FSU IDF proposait une rencontre aux assistantes de service social de la région francilienne. Les collègues ont répondu très positivement puisque quasiment chaque département de l'Île-de-France était représenté. Si auparavant ces professionnelles pouvaient se rencontrer via un temps organisé par l'administration, à la DIR, de manière plus ou moins régulière, il n'en est plus rien depuis environ deux ans. En effet, ce temps leur a été tout simplement retiré alors même qu'une note encadrant leur travail a été mise en application au mois de juin 2021.

Cette rencontre a permis de faire le tour des départements et de pouvoir échanger sur les différences qui existent au niveau des missions par territoire, mais aussi par UEMO sur un même territoire.

Ainsi nous pouvons observer que l'assistante de service sociale est très souvent considérée comme une « éducatrice bis ». Le SNPES-PJJ/FSU IDF rappelle que ces professionnelles doivent être respectées dans leurs fonctions et donc ne plus être considérées comme une variable d'ajustement RH dans les milieux ouverts.

Elles ont pu rappeler au cours de cette journée, leur spécificité, leur savoir-faire et leur expertise, bien loin de l'image que s'en fait l'administration. Aussi nous avons pu aborder une question fondamentale pour elles, qui est la veille sociale. Peu de collègues appartenant à d'autres corps connaissent ce terme alors même qu'il fait partie de la culture professionnelle et du champ lexical propre à l'assistante sociale.

La veille sociale consiste à pouvoir se maintenir informé des modifications des textes de lois, ou des différentes réformes ayant directement un impact sur la vie des familles et des jeunes pris.e.s en charge à la PJJ. Ce temps de « réactualisation » est d'autant plus important actuellement quand on constate que les gouvernements successifs rognent de plus en plus sur les dispositifs sociaux (APL, AAH, minimum sociaux, etc.). Dans la note du 4 juin 2021, figure un chapitre sur la veille sociale rappelant son importance. A une époque, cette veille a été réduite à un abonnement de type ASH. Certes si cet abonnement demeure plus que nécessaire, la veille sociale ne peut se résumer à cela. Faute de définition précise et de temps repéré, elle est éludée.

Aussi à l'issue de cette rencontre un grand nombre d'ASS de l'Île-de-France demande à ce que soit appliqué ce temps de veille sociale et qu'elles puissent bénéficier d'une demi-journée par semaine pour continuer de se former et actualiser leurs connaissances sur les différents dispositifs d'aide aux familles et aux adolescent.e.s dont nous avons le suivi. Elles demandent également à disposer d'une offre de formation spécifique à l'ENPJJ et/ou sur le PTF, pour approfondir leurs connaissances.

Pour finir, s'agissant de leur statut, nous avons pu constater que la moitié des professionnelles présentes à cette journée étaient contractuelles, et donc fragilisées par cette situation, qui vient souvent s'ajouter au

sentiment d'isolement en tant que seule représentante de leur métier dans une équipe.

**En conclusion, le SNPES PJJ FSU IDF revendique pour les ASS :**

- **Le rétablissement des réunions communes à l'ensemble des ASS de la région IDF, lieu indispensable de réflexion sur les pratiques.**
- **La reconnaissance de la veille sociale dans l'ensemble des unités éducatives de milieu ouvert ce qui suppose donc un temps dédié.**
- **La mise en place de formations spécifiques conformes à leurs besoins proposés par l'ENPJJ**



**ENGAGÉ-ES  
AU QUOTIDIEN**